

d'administration et d'application. Le Canada compte 107 refuges pour oiseaux migrants, d'une superficie de 43,887 milles carrés. La création d'un refuge se fait sur l'initiative du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ou d'un gouvernement provincial ou municipal ou sur la demande d'un particulier ou d'un organisme privé. Le baguage permet de recueillir sur la migration et l'écologie des oiseaux des renseignements particulièrement utiles à la conservation. Les bagues numérotées de l'*United States Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* sont employées au Canada et aux États-Unis.

Plusieurs travaux de recherches déjà commencés se sont continués en 1964. Ils comprennent l'étude, de concert avec les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan, et le conseil des Territoires du Nord-Ouest, du caribou des terres stériles et des loups qui font leur proie du caribou. La chasse demeure la principale cause de la diminution des troupeaux de caribous, mais d'autre facteurs interviennent également, dont les incendies dans l'habitat hivernal, les ravages du loup, les accidents et le faible taux de survivance des jeunes caribous. Le Service a continué d'étudier des mammifères tels que le vison, le rat musqué et le castor dans le district de Mackenzie et l'ours polaire et le renard de l'Arctique dans les districts de Keewatin et de Franklin. Le gros gibier mammifère des parcs nationaux a aussi fait l'objet d'une étude continue, en particulier le mouflon de Californie et le wapiti dans les parcs montagneux de l'Alberta où les peuplements assez abondants de ces espèces facilitent les études. Dans le parc Wood Buffalo, le Service a continué d'étudier les problèmes que posent les maladies et la faible reproduction des bisons; c'est un travail de longue haleine qui vise à permettre d'en arriver à une solution.

Les dommages causés aux céréales par les canards sauvages et la grue d'Amérique ont encore fait l'objet de recherches intenses et beaucoup de temps a été consacré à d'autres espèces très réduites en nombre ou menacées d'extinction comme l'oie de Ross, le cygne trompette et la grue blanche d'Amérique. Le gibier d'eau migrateur a fait l'objet d'études d'envergure nationale, y compris des enquêtes sur les oiseaux tués en Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario et une enquête sur les dommages causés aux cultures en Saskatchewan. Le programme de baguage des oiseaux de l'Arctique s'est poursuivi, tout comme les programmes pilotes de location des terres palustres.

La perte de terres palustres par suite des travaux de drainage et de remplissage effectués à des fins agricoles et autres constitue un sérieux danger pour le gibier d'eau.

A la fin de 1964, le personnel de la recherche comprenait: 44 diplômés de biologie faunique, à divers endroits du Canada; des fonctionnaires spécialisés dans des domaines tels que la mammalogie, la limnologie, les populations et les lieux de nidification d'oiseaux migrants, l'ARDA et les parasitiques étaient en poste à Ottawa. Des ornithologues à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Saskatoon (Sask.), Winnipeg (Man.), Ottawa et Aurora (Ont.), Québec (P.Q.), Sackville (N.-B.) et St-Jean (T.-N.); des mammalogistes dans les Territoires du Nord-Ouest (à Fort Smith et Inuvik), à Whitehorse, dans le Yukon, ainsi qu'à Edmonton et Ottawa; un limnologue, à Jasper; un spécialiste des herbages et deux pathologistes à Edmonton et Ottawa respectivement. En été, le Service emploie des diplômés et étudiants pour aider aux études sur place. Le Service compte à Ottawa un personnel administratif d'environ 30 employés, en plus des directeurs de la recherche.

Mesures prises par les provinces pour la conservation de la faune.—La faune, comme on l'a vu, ressortit à la juridiction provinciale. Les mesures prises par les gouvernements provinciaux pour la conservation de cette ressource naturelle sont exposées dans l'*Annuaire* de 1963-1964 aux pages 47-54. La conservation des animaux à fourrure sauvages dans les diverses provinces est étudiée au chapitre sur les pêcheries et les fourrures, Partie II, et des renseignements sur la conservation provinciale des